

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24418516

Déposé
22-07-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0760847610

Nom(en entier) : **PROAXIO**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Boulevard Président Kennedy 69 bte 1
: 7000 Mons**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, CAPITAL, ACTIONS, STATUTS
(TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS)

D'un procès – verbal dressé par Maître Edmond-Charles BOUTTIAU, Notaire à Quévy, le 15 juillet 2024, en cours d'enregistrement, il résulte que les actionnaires de la société à Responsabilité limitée « PROAXIO », dont le siège est établi à 7000 Mons, Boulevard Président Kennedy, 69 boîte 1, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution : Modification aux statuts - Rectification de l'article 5

L'assemblée générale constate que lors de la constitution de la société, une erreur matérielle s'est glissée lors de la rédaction des statuts et qu'il convient de rectifier cette erreur.

L'assemblée générale confirme que lors de la constitution de la société, contrairement aux indications reprises à l'article 5 des statuts actuels, deux cents (200) actions ont été émises en rémunération des apports.

L'assemblée générale déclare qu'il y a lieu en conséquence de rectifier l'article 5 des statuts comme suit :

« Article 5 : Apports

En rémunération des apports, deux cents (200) actions ont été émises.

Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.

»

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.**Deuxième résolution : Démission**

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 28 juin 2024, dont le procès – verbal est versé au dossier, a pris connaissance et a accepté la démission de Monsieur Di ZENZO Nicolas, né à Boussu le 2 novembre 1979, domicilié à 7370 Dour, rue de la Fauvette, 43, de son mandat d'administrateur en date du 28 juin 2024.

L'assemblée générale du 28 juin 2024 a donné décharge à l'administrateur démissionnaire pour l'exécution de son mandat.

La présente assemblée générale accepte pour autant que de besoin cette démission et donne mission au notaire soussigné de mettre à jour la banque carrefour des entreprises.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.**Troisième résolution : Pouvoirs pour la coordination**

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution : pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Thierry TOUBEAU pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour extrait analytique conforme,
Edmond-Charles BOUTTIAU, Notaire à Quévry

Une expédition de l'AGE du 15 juillet 2024, ainsi que les statuts coordonnés sont déposés en même temps au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").